



République Française
Département de la Charente

**Extrait du registre des délibérations de
la Commune de Bassac**

Séance du 3 Février 2015

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 11

Date de la convocation : 26/01/2014

Date d'affichage : 26/01/2014

L' an **2015** et le **3 Février à 18 heures 30 minutes** , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de **ROY Nicole Maire**

Etaient présents : Mme ROY Nicole, Maire, Mmes : BOURGEOIS Catherine, HALOCHE Sylvie, MALZAT Martine, MM : FICOT Richard, GIRAUD Jacky, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, ROBIN Sébastien, SABATER Michel, TOLLIS Eddy

Absent(s) : M. DUMAS Hervé

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RAYNAUD Denis à M. ROBIN Sébastien

Excusé(s) : MM : BOINEAU Michel, POTVINEAU Pascal

M. LAVAUD Jean-Paul a été nommé secrétaire

SOMMAIRE

- OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CRÉDITS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2015
- CONVENTION ADHÉSION PROJET DE MAÎTRISE FONCIERE DES EMPRISES NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE LA VOIE DOUCE
- MISSION D'AUDIT DE SITUATION EN HYGIENE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CRÉDITS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR
L'EXERCICE 2015**

réf : 2015_01

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une dépense d'urgence doit être réglée ce mois, avant l'établissement du budget 2015.

En effet, il s'agit de la facture de SEGILOG pour les logiciels.

Afin de pouvoir honorer la facture, il y a lieu d'ouvrir une nouvelle opération budgétaire en section d'investissement.

Mme le Maire précise que cette dépense représente moins de 25 % des prévisions 2014, hors compte 16, et indique qu'elle sera reprise au budget primitif 2015.

Elle propose d'ouvrir l'opération suivante :

* opération 260 : Ségilog contrat 2012 11 2076 02 000 M 005135 du 01/01/2012 au 31/12/2015 - Année 2015 qui sera imputée au compte 2051 pour 2 364 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'ouverture par anticipation du crédit de dépense d'investissement de l'exercice 2015 pour le budget général, conformément à l'article L 1612-1 du CGT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/02/2015

Le Maire

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION ADHÉSION PROJET DE MAÎTRISE FONCIÈRE DES EMPRISES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE LA VOIE DOUCE

réf : 2015_02

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait validé le principe de la convention par délibération en date du 22 septembre 2014, en attente de précisions.

Elle présente le projet de convention "adhésion-projet" de maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation de la voie douce relative à la convention cadre n° CC 16 - 14 - 005 entre la commune de BASSAC, le Département de la CHARENTE et l'Établissement public foncier de POITOU-CHARENTES.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal :

- valide le projet de cette convention
- délègue tout pouvoir à Madame le Maire pour signer la dite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/02/2015

Le Maire

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 0)

MISSION D'AUDIT DE SITUATION EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

réf : 2015_03

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente peut effectuer une mission **d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail**.

Madame le Maire expose le contenu de la convention intitulée "Convention relative à une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail".

Elle demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de bénéficier de la mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente ,
- d'autoriser Mme le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant

- note que le Centre de Gestion de la Charente réalise cette prestation sans participation financière supplémentaire pour les collectivités adhérentes au Service de Santé et de Prévention des Risques Professionnels

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/02/2015

Le Maire

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Elagage

ERDF va réaliser prochainement en collaboration avec notre commune une campagne d'élagage de la végétation située à proximité du réseau électrique.

ERDF recensera les propriétaires concernés par les problèmes de branches des arbres proches de la ligne implantée sur le domaine public. Il leur enverra un courrier pour les inciter à procéder à l'élagage des branches d'arbres qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, chemins...)

L'élagage relève de la responsabilité des propriétaires. Ils peuvent le confier à une entreprise spécialisée ou effectuer l'élagage eux-mêmes.

ERDF souhaite que le courrier envoyé par leur service soit signé par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Dossier D.E.T.R.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire a demandé d'ajouter à l'ordre du jour le dossier D.E.T.R

Nous avons reçu un courrier préfectoral nous faisant part des catégories d'investissements éligibles à la D.E.T.R

La catégorie retenue est "Acquisition ou rénovation de bâtiments anciens pour la réalisation de logements locatifs hors financement social"

Madame le Maire fait part au conseil municipal que les chaudières sont à changer (mairie - presbytère - logement au dessus la salle des mariages), et que le logement de la poste nécessite une réfection (porte-fenêtre, porte d'entrée, porte de cuisine) à changer. On peut espérer entre 20 à 35 % de subventionnement.

Si nos finances le permettent, nous pourrions présenter un dossier complet (chaudières et travaux de menuiserie).

Nous contacterons la Région, pour voir si nous pouvons avoir également une subvention dans le cadre des économies d'énergie. L'ensemble du dossier est actuellement de : 13 535,05 € TTC pour les chaudières et 3 969,00 € TTC pour la menuiserie.

Le Conseil municipal émet un avis favorable, à la majorité des membres présents. Madame le Maire précise qu'elle attend d'autres devis, et que le dossier définitif sera monté à réception de tous les éléments.

Repas des Aînés

La date retenue serait le samedi 28 mars 2015. Madame le Maire contactera les restaurateurs pour les devis.

Vote du Compte administratif

Mardi 24 février 2015, vote du compte administratif à 18 H 30.

Vote du budget 2015

Vote du budget, mardi 17 mars 2015 à 18 H 30

Elections départementales

L'équipe de Monsieur DENIEUL Jean-Pierre tiendra une réunion publique le mercredi 04 mars 2015 de 18 h à 20 h, salle des mariages

L'équipe de Monsieur SOURISSEAU Jérôme tiendra une réunion publique le lundi 16 mars 2015 à partir de 18 h 15, salle des mariages

Nuit Romane

Samedi 11 juillet 2015, nuit romane avec la troupe Doolin' groupe celtique.

Il faudra des bénévoles pour préparer la soirée qui débutera vers 21 H.

Travaux route de Bourras

Monsieur GORIOUX propose de se réunir sur place le vendredi 6 mars à 9 heures pour une visite de chantier. Les conseillers qui souhaitent venir sont invités.

Orientations budgétaires

Si les finances le permettent, prévoir au budget : remplacement des chaudières, des portes et baie vitrée (logements locatifs) et toiture de la sacristie

Voiture épave

Madame le Maire précise aux conseillers qu'une voiture épave est stationnée sur la place de la poste. Elle propose de se mettre en rapport avec la gendarmerie pour la faire enlever. Direction la fourrière.

Commission de sécurité

Madame le Maire précise que la commission de sécurité a visité la salle des fêtes et que des travaux sont nécessaires :

- changer la vanne de gaz de la cuisinière pour qu'elle soit accessible
- faire installer un téléphone urbain.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20 H 55.

Le Maire,
Nicole ROY

